

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 23 septembre 2014**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM), M. JASPART (représenté par Mme AVENA), Mme OBRIOU (représentée par Mme POLONCEAU).

Membres excusés : (2) Mme GAUTHIÉ, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 17 septembre 2014

**Délibération n° : 51-2014**

**Objet : Centre social Balzac – convention de collaboration CESAM 2<sup>ème</sup> semestre 2014**

Dans le cadre de ses actions d'intégration, le centre social Balzac développe depuis de nombreuses années des « Ateliers de Savoirs Sociolinguistiques » (ASL) pour un public de femmes issues de l'immigration.

Les séances permettent aux participantes de travailler l'expression écrite et orale tout en pratiquant les actes de la vie quotidienne en France liés à la santé, à l'éducation et à la scolarité des enfants, à la gestion du budget familial, aux démarches administratives, aux déplacements, aux loisirs culturels ou sportifs etc.

Le CESAM, centre de formation, met à disposition une intervenante qui assure 2 séances, soit 6 heures de cours chaque semaine pour un groupe de 15 femmes issues de 9 ethnies différentes.

La conseillère ESF du centre social suit l'activité du groupe et la progression individuelle de chacune des participantes. Elle organise, en complément, diverses sorties et actions en rapport avec les thèmes développés et implique les participantes dans la vie du centre social ; sorties familiales, accompagnement à la scolarité des enfants, manifestations culturelles ou festives...

Les ateliers du premier semestre 2014 ont fait l'objet d'une subvention « PRIPI » (Programme Régional d'Intégration de Populations Immigrées) attribuée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) au centre social et qui a permis de financer la prestation du CESAM.

Pour le second semestre 2014, qui se déroulera du 15 septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2014, le CESAM prendra à sa charge le coût de sa propre intervention grâce à un financement complémentaire de la DRJSCS.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention de partenariat jointe à la présente délibération ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE 24 SEP. 2014**

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le:

**02 OCT. 2014**

